

Synthèse des résultats

Panorama du rayonnement électromagnétique

2001 / 2004

Agence Nationale des Fréquences

Direction Technique du Contrôle du Spectre

Frédéric Couturier - couturier@anfr.fr

Panorama du rayonnement électromagnétique 2001 / 2004

- 1 – Présentation de l'ANFR
- 2 – Le panorama 2001 / 2004
 - 2.1 Le rappel du panorama 2001
 - 2.2 Les résultats du panorama 2004
 - 2.3 La cartographie internet
- 3 – Extension du protocole européen

1 - L'Agence Nationale des Fréquences

- **Etablissement Public à caractère Administratif** créé le 01 janvier 1997 par la LRT du 26 juillet 1996 et dont les bases de fonctionnement ont été fixées par le décret du 17 décembre 1996
- Effectifs au 1 Mars 2005 : **353 personnes**
- Implantation sur **16 sites** (Métropole, DOM et TOM)
- **Organisée en 4 Directions**
 - Dir. de l'Administration Générale
 - Dir. de la Planification du Spectre et des Affaires Internationales
 - Dir. de la Gestion Nationale des Fréquences
 - Dir. Technique du Contrôle du Spectre

1- L'Agence Nationale des Fréquences (suite)

Nos principales missions :

- Représentation de la France dans les instances internationales (UIT - CEPT)
- Gestion nationale des Fréquences et des Sites & Servitudes radioélectriques (TNRBF - CAF - COMSIS ...)
- Contrôle de l'utilisation des fréquences et traitement des plaintes en brouillage.

Pour mieux nous connaître : www.anfr.fr

2.1 – Le rappel du panorama du rayonnement électromagnétique en 2001

- 110 de points de mesure réalisés par l'ANFR
- Toutes les mesures (sauf une qui relève d'une situation aberrante qui a été dénoncée) confirment que le champ radioélectrique ambiant, sur le territoire national, toutes sources d'émission incluses, est d'un niveau inférieur aux recommandations européennes relatives à la santé publique.
- Parmi les principales sources de champ radioélectrique identifiées, les émetteurs de radiodiffusion en modulation de fréquence créent généralement le champ le plus fort. Les émetteurs de radiotéléphone génèrent des champs sensiblement plus faibles : sur la voie publique par exemple, le rapport entre les deux catégories de champs est typiquement de l'ordre de 5, soit 25 en puissance.
- D'autres sources significatives ne doivent pas être ignorées : télévision, réseaux professionnels, radiodiffusion HF.

2.2 – Le panorama du rayonnement électromagnétique en 2004

- Plus de 5500 points de mesure réunis au 21 Mars 2005
- Des mesures réalisées désormais par des laboratoires privés

*** Le panorama 2004 ***

- L'évolution du dispositif réglementaire
- La dynamique de la mesure
- Une meilleure connaissance de l'exposition du public

L'évolution du dispositif réglementaire

Les valeurs limites que ne doivent pas dépasser les champs électromagnétiques émis par les stations radioélectriques et les équipements terminaux radioélectriques résultent respectivement du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 8 octobre 2003. La circulaire du 16 octobre 2001 qui définit notamment le périmètre de sécurité autour des antennes relais de radiotéléphonie mobile

Le respect des valeurs limites est vérifié par l'ANFR lors de la délivrance de l'accord pour l'implantation des stations radioélectriques soumises à la procédure COMSIS prévue par les articles L 43 et R 52-2-1 5° du code des postes et des communications électroniques

L'évolution du dispositif réglementaire (suite)

Création d'un article L 34-9-1 dans le code des postes et des communications électroniques qui prévoit notamment que :

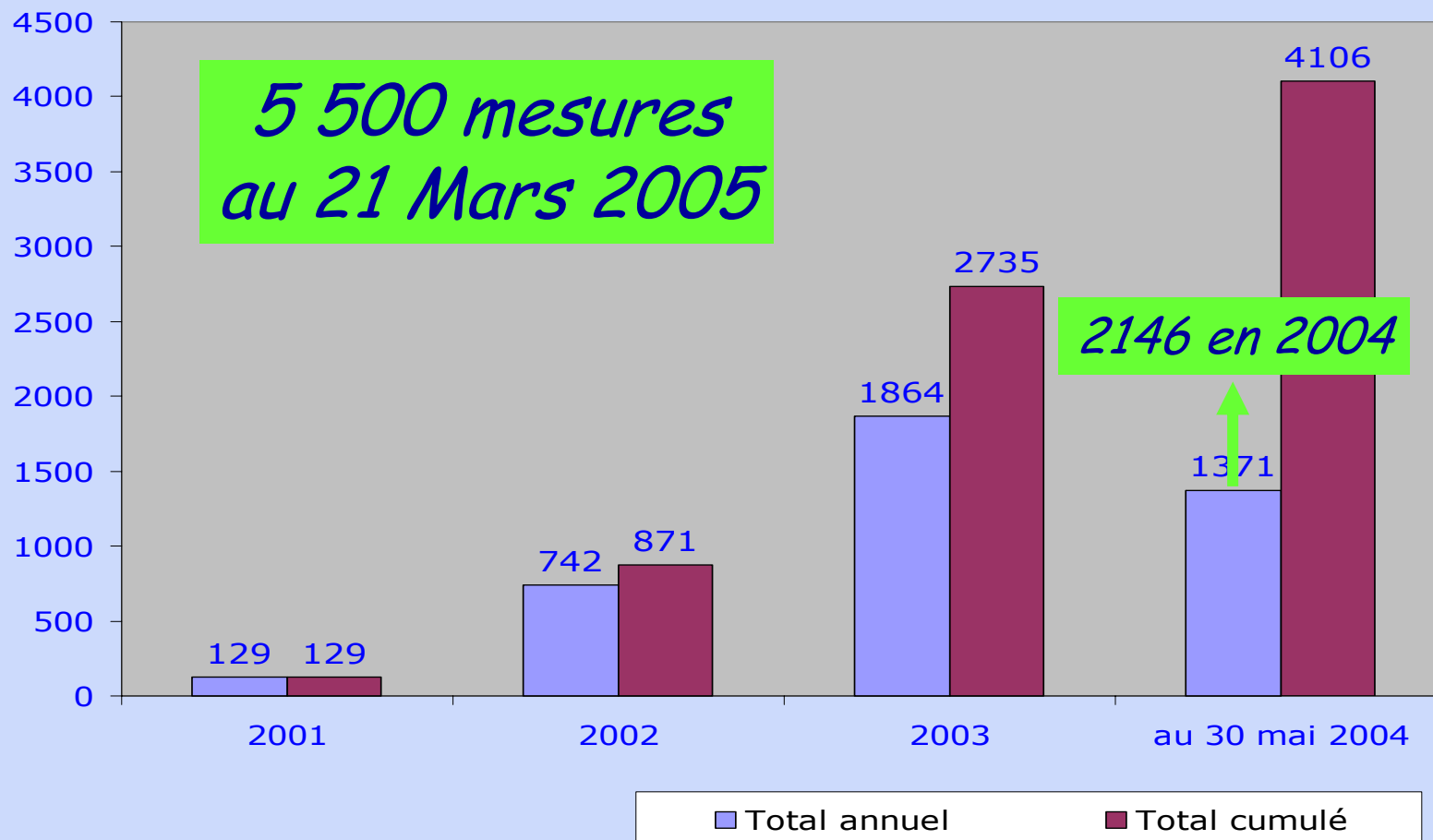
Le respect des valeurs limites peut être vérifié sur place par des organismes répondant aux exigences de qualité fixées par décret.

Parmi les exigences de qualité, la plus contraignante consistera à être accrédité auprès du COFRAC ou auprès d'un autre organisme accréditeur équivalent.

Les autres exigences seront notamment relatives au respect d'exigences d'impartialité, de transparence (communication des résultats des mesures à l'ANFR), ...

La dynamique de mesure

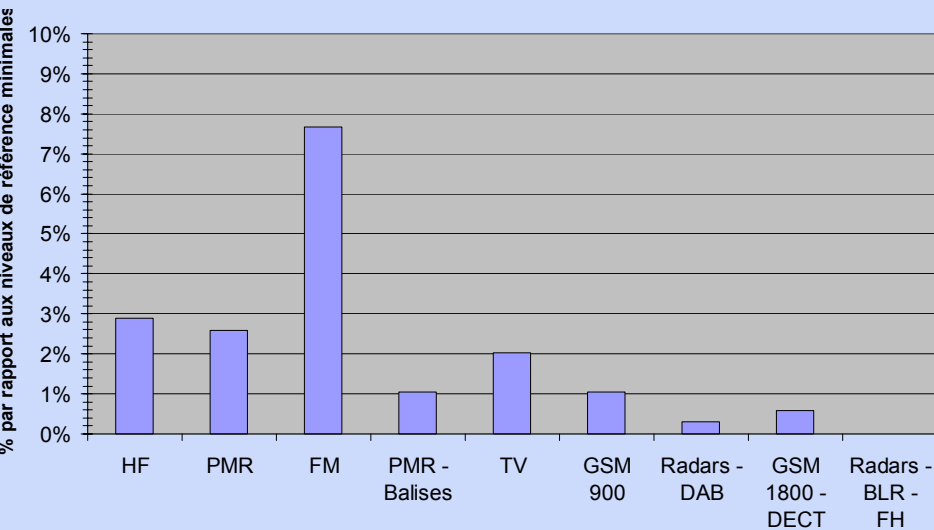
Evolution du nombre de mesures reçues à l'Agence



Une meilleure connaissance de l'exposition du public

Exposition du public aux champs électromagnétiques Mesures "extérieures"

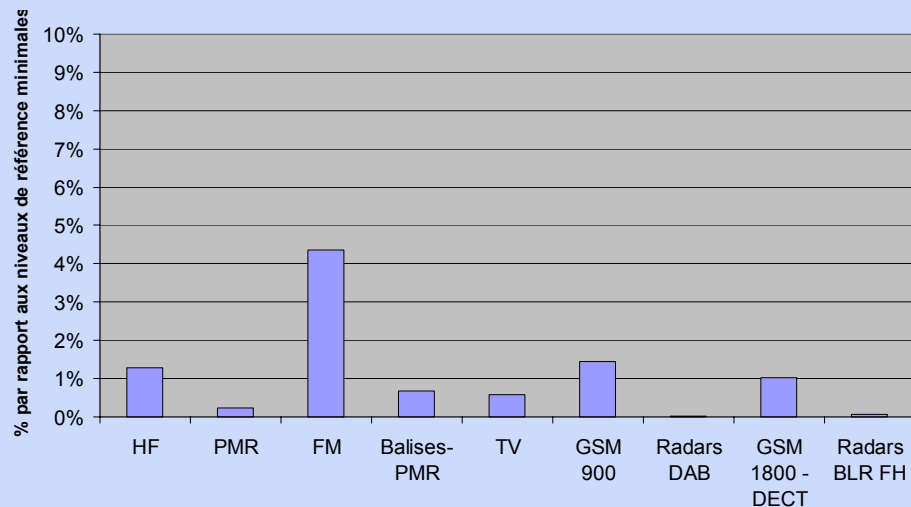
(Résultat obtenu à partir d'un échantillon de 112 mesures représentatif des installations en France)



<<< 2001

Exposition du public aux champs électromagnétiques Mesures "extérieures"

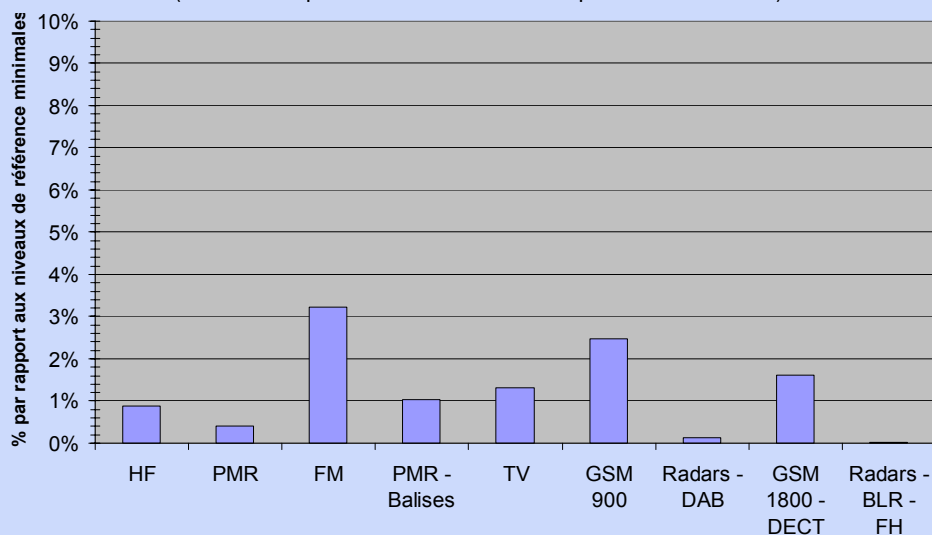
(Résultat obtenu à partir d'un échantillon de 2590 mesures en France)



2004 >>>

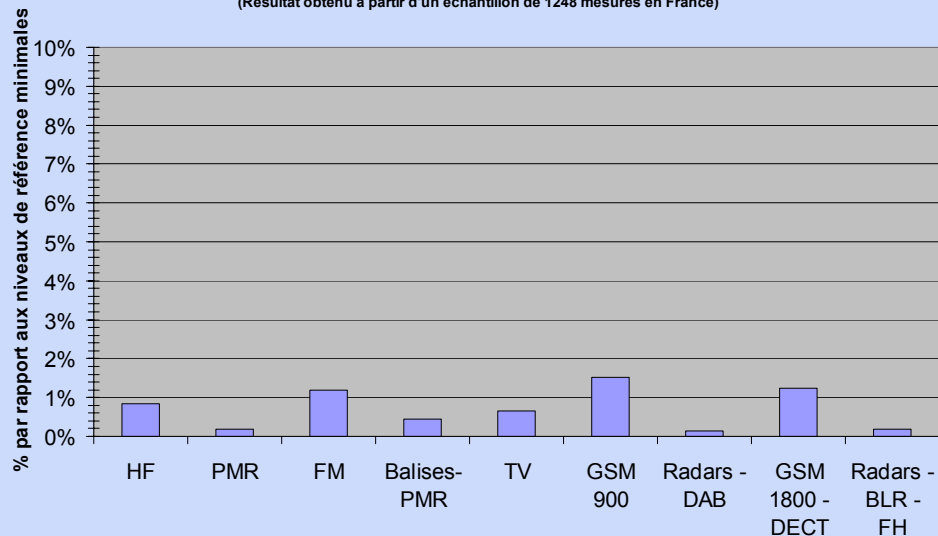
Une meilleure connaissance de l'exposition du public (suite)

Exposition du public aux champs électromagnétiques
Mesures "intérieures"
 (Résultat obtenu à partir d'un échantillon de 23 mesures à proximité d'antennes "GSM")



<<< 2001

Exposition du public aux champs électromagnétiques
Mesures "intérieures"
 (Résultat obtenu à partir d'un échantillon de 1248 mesures en France)



2004 >>>

Une meilleure connaissance de l'exposition du public (suite)

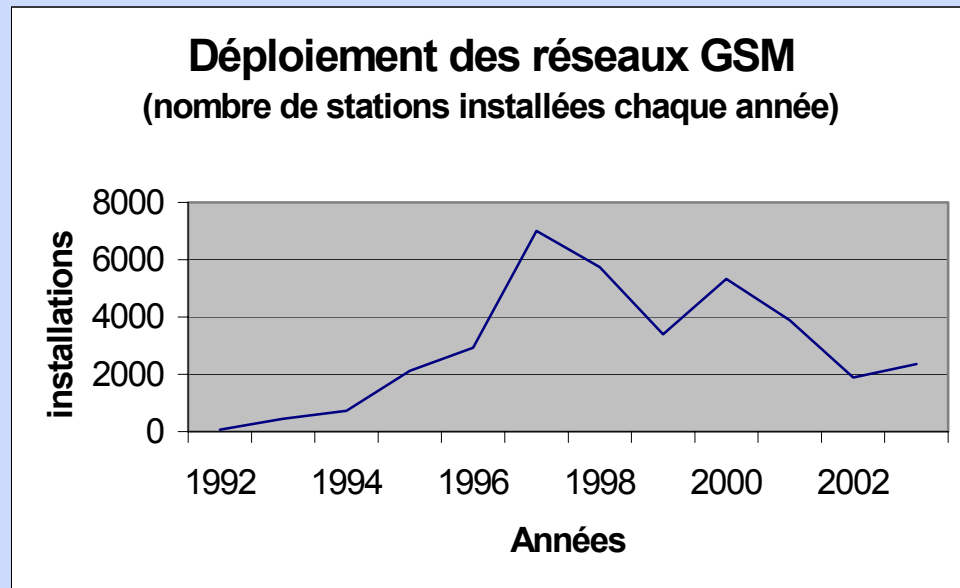
Si au cours des dernières années, l'apparition de nombreux relais de radiotéléphone dans notre paysage quotidien a pu susciter de vives controverses, l'évolution dans le temps de la moyenne des résultats de mesures ne montre pas de variation significative de l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques.

L'ANFR s'attache à vérifier que les niveaux moyens d'exposition restent extrêmement faibles par rapport aux valeurs limites. Elle veille également à ce que ne s'accroisse pas le nombre de sites, actuellement faible, où les niveaux sont sensiblement au dessus de la moyenne.

2.3 - La cartographie Internet

www.cartoradio.fr présente, pour la France métropolitaine, la répartition des stations radioélectriques de tout type autorisées par l'ANFR au titre de la procédure COMSIS.

Au 1er septembre 2004, cette base comptabilise
102 000 stations de tout type dont
42 000 pour le téléphone mobile,
22 000 stations de réseaux radioélectriques privés,
7 000 stations FM et 1 000 stations TV.




La cartographie Internet (suite)

Vos questions

Bienvenue sur

Carte de France
Le contexte
Comprendre la carte
Glossaire
FAQ
Imprimer la carte
Aide



IGN Paris 2003 - ANFR (Reproduction interdite)

France

Fiche de station - Microsoft Internet Explorer

Agence Nationale des Fréquences [Fermer](#)

Identification de la station

N° d'identification : 112275
Code INSEE et Nom Commune : 75115 / PARIS-15E
Accord ANFR pour l'implantation : 08/10/99
Accord ANFR dernière modification :

Caractéristiques radioélectriques

Hauteur max. des antennes / sol : 27 m

Système	Bande de fréquences
GSM 900	935 à 947.5 MHz
GSM 900	890 à 902.5 MHz
GSM 1800	1770 à 1785 MHz
GSM 1800	1865 à 1880 MHz

Edition du 06/10/2004

Pour plus d'informations sur les termes techniques figurant sur cette fiche, consultez la FAQ et le glossaire.

Les informations ci-dessus mentionnées et relatives aux caractéristiques radioélectriques sont fournies par les exploitants. Elles résultent de la mise en oeuvre de la procédure prévue par l'article R 52-2-1 5° du code des postes et télécommunications. L'Agence nationale des fréquences ne saurait en garantir l'exactitude.

3 – Extension du protocole au niveau européen

Amélioration apportée par le protocole V2.1

(www.anfr.fr)

conforme à la recommandation européenne ECC (02) 04

(www.ero.dk)

Appliqué en France, Norvège et Hollande

Doit évoluer pour l'UMTS et confirmer les choix de l'ANFR

**Merci
de votre
attention**

